



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 13 FÉVRIER 2023 À 20 H EN LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Janie Tremblay, conseillère
Louise Savignac, conseillère
Chantal Riopel, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Crépeau, directeur général
Me Louis-André Garceau, greffier

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 2023-02-033 ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2023 – ADOPTION

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 13 février 2023 – Adoption

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 – Adoption

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Rapport concernant l'émission des permis de construction pour le mois de janvier 2023

5.2 Certificat du greffier – Procédure d’enregistrement – Règlement de zonage 2207-2022

5.3 Certificat du greffier – Procédure d’enregistrement – Règlement de lotissement 2208-2022

6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1 Demande de certificat d’autorisation (PIIA) – 65 à 67, rue de la Visitation – Recommandation 02 CCU 23

7.0 AFFAIRES COURANTES

7.1 ADMINISTRATION

7.1.1 Rapport des dépenses – Période du 12 janvier 2023 au 8 février 2023 – Approbation

7.1.2 Radiation des intérêts courus

7.1.3 Chambre de commerce du Grand Joliette – Gala Excelsiors 2023 – Demande de partenariat – Autorisation

7.1.4 Rencontre de concertation exploratoire – Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) – Demande de gratuité de location salle Centre André-Hénault

7.1.5 Comité régional pour la valorisation de l’éducation (CRÉVALE) – Demande de soutien participatif – Octroi

7.1.6 Culture Lanaudière – Renouvellement de l’adhésion 2023-2024 – Autorisation

7.1.7 Émission de nouvelles cartes de crédit – Ajout de nouveaux détenteurs

7.1.8 Régie d’assainissement des eaux du Grand Joliette – Dépôt – Budget 2023 – Autorisation de paiement de quote-part

7.1.9 Dotation – Service du loisir, des parcs et de la communauté

7.1.10 Poste de surveillant à temps partiel – Division loisir et communauté du Service du loisir, des parcs et de la communauté – Fin d’emploi

7.1.11 Poste de surveillant à temps partiel – Division loisir et communauté du Service du loisir, des parcs et de la communauté – Embauche

7.1.12 Projet acte de cession entre la Ville et le CISSSL – Approbation

7.2 PRÉVENTION DES INCENDIES

7.2.1 Service de la prévention des incendies – Désignation de représentants quant à l’application de la réglementation et de l’émission de constats d’infractions

7.2.2 Travaux d’affaiblissement des glaces – Rivière L’Assomption

- 7.2.3 Service de la prévention des incendies – Postes de lieutenant – Nominations
- 7.2.4 Affectation budget – Réserve affectée au Service de la prévention des incendies

7.3 TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

- 7.3.1 Bilan de la consommation d'eau potable pour l'année 2021 – Dépôt
- 7.3.2 Programme TECQ 2019-2023 – Programmation de travaux version no 5 – Approbation
- 7.3.3 Installation de compteurs d'eau – Octroi de contrat
- 7.3.4 Travaux électriques généraux pour la Ville de Saint-Charles-Borromée – Octroi du mandat
- 7.3.5 Modification au contrat d'achat – Camion benne 1,5 tonne – Service des travaux publics et génie
- 7.3.6 Services d'abattage, d'émondage et d'essouchement d'arbres pour l'année 2023 – Octroi de contrat
- 7.3.7 Services de déchiquetage et ramassage des branches pour l'année 2023 – Octroi de contrat
- 7.3.8 Pose de pièces de pavage sur pierre pour l'année 2023 – Octroi de contrat
- 7.3.9 Pose de pièces de pavage sur pavage pour l'année 2023 – Octroi de contrat
- 7.3.10 Corporation de l'aménagement de la rivière L'Assomption (CARA) – Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2023 – Autorisation

7.4 LOISIR, PARCS ET COMMUNAUTÉ

- 7.4.1 Mandat architecture pour étude préliminaire Centre Alain-Pagé – Modification

7.5 REQUÊTES

- 7.5.1 Projet Lanaudière, art actuel – Culture Lanaudière – Demande d'appui
- 7.5.2 Les Maisons d'à côté Lanaudière – Demande de soutien financier – Octroi
- 7.5.3 Fondation Claude-Édouard Héту – Collecte de fonds – Demande de contribution financière – Autorisation
- 7.5.4 Club FADOQ – Demande de subvention dîner de Noël – Octroi

8.0 RÉGLEMENTATION

8.1 PREMIER PROJET – ADOPTION

- 8.1.1 Premier projet de règlement 2207-1-2023 – Modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de revoir la limite des

zones C-16 et H-30 et de préciser les usages permis dans la zone H-30 – Adoption

8.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

8.2.1 Règlement 2223-1-2023 – Modifiant le règlement 2223-2022 lequel décrète les taux de taxes, de compensation et d'intérêts ainsi que les modalités de paiements pour l'exercice financier 2023 – Avis de motion, présentation et dépôt

8.2.2 Règlement 2225-2023 – Visant à faciliter l'application de dispositions concernant la paix, l'ordre et le stationnement sur le territoire de la Ville par la Sûreté du Québec – Avis de motion, présentation et dépôt

8.2.3 Règlement 2207-1-2023 – Modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de revoir la limite des zones C-16 et H-30 et de préciser les usages permis dans la zone H-30 – Avis de motion, présentation et dépôt

8.3 SECOND PROJET – ADOPTION

8.4 RÈGLEMENT FINAL

8.4.1 Règlement 2218-2023 – Décrétant des travaux d'agrandissement de la Centrale d'eau potable Robert-Boucher et de rénovation de son système de ventilation ainsi qu'un emprunt de 3 273 000 \$ à ces fins – Adoption

8.4.2 Règlement 2224-2023 – Décrétant l'acquisition de deux (2) camions de type autopompe ainsi qu'un emprunt de 2 300 000 \$ à ces fins – Adoption

8.4.3 Règlement 2226-2023 – Décrétant des travaux d'infrastructures pour la construction d'une rue entre les boulevards L'Assomption Ouest et des Mésanges et le bouclage du réseau d'aqueduc dans ce secteur ainsi qu'un emprunt de 4 080 700 \$ à ces fins – Adoption

8.4.4 Règlement 2227-2023 – Décrétant des travaux visant la réhabilitation d'une partie des infrastructures du secteur Sainte-Adèle ainsi qu'un emprunt de 2 153 600 \$ à ces fins – Adoption

8.4.5 Règlement 2228-2023 – Décrétant des travaux d'agrandissement et d'amélioration du garage municipal ainsi qu'un emprunt de 5 028 000 \$ à ces fins – Adoption

9.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023 – ADOPTION

2023-02-034

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la tenue de celle-ci, dispensant ainsi le greffier d'en faire lecture.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023, tel qu'il a été rédigé, et le faire signer par le greffier et le maire ou par le membre du conseil qui présidait celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le président de la séance, monsieur le maire, Robert Bibeau, invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

Aucune question n'a été posée.

5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le conseil prend acte du dépôt des documents suivants, à savoir :

5.1 Rapport concernant l'émission des permis de construction pour le mois de janvier 2023.

5.2 Certificat – Procédure d'enregistrement – Règlement de zonage 2207-2022

5.3 Certificat – Procédure d'enregistrement – Règlement de lotissement 2208-2022

6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1
2023-02-035

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION (PIIA) – 65 À 67, RUE DE LA VISITATION – RECOMMANDATION 02 CCU 23

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**02 CCU 23**) émise lors de la réunion du 23 janvier 2023, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) concernant le 65 et 67, rue de la Visitation (lot numéro 2 902 000).

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER les travaux d'affichage aux numéros 65 à 67, rue de la Visitation (lot numéro 2 902 000) par la société « Les Immeubles Bousquet inc. », conformément au plan R3 déposé par Enseignes Amtech Signature et daté du 27 octobre 2022 (**02 CCU 23**), sans tenir compte de l'item 2, soit l'enseigne murale « Karpa Immobilier », à la condition que le fond de l'enseigne « Karpa Immobilier » ne soit pas de couleur blanche et qu'un plan d'aménagement paysager d'un rayon minimal d'un mètre à la

base de l'enseigne soit préalablement déposé et réalisé en même temps que les travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0 AFFAIRES COURANTES

7.1 ADMINISTRATION

7.1.1
2023-02-036

RAPPORT DES DÉPENSES – PÉRIODE DU 12 JANVIER 2023 AU 8 FÉVRIER 2023 – APPROBATION

ATTENDU que le directeur général, en vertu du *Règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire*, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans les listes annexées à la présente résolution pour la période du 12 janvier 2023 au 8 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.2
2023-02-037

RADIATION DES INTÉRÊTS COURUS

ATTENDU le sommaire décisionnel SF-23-01 préparé par monsieur Yannick Roy, trésorier et directeur du Service des finances et de la trésorerie, concernant la radiation de frais d'intérêts courus joints en annexe audit sommaire, pour un compte (7175) à recevoir.

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER la radiation des frais d'intérêts encourus pour le compte 7175 lequel est joint au sommaire décisionnel SF-23-01 et que le trésorier et directeur du Service des finances et de la trésorerie soit mandaté afin de procéder aux écritures comptables en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.3
2023-02-038

CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND JOLIETTE – GALA EXCELSIORS 2023 – DEMANDE DE PARTENARIAT – AUTORISATION

ATTENDU que la Chambre de commerce du Grand Joliette sollicite un partenariat avec la Ville de Saint-Charles-Borromée dans le cadre de la tenue du Gala Excelsiors 2023 qui se tiendra le 28 avril 2023;

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent contribuer à encourager les objectifs poursuivis par la Chambre de commerce du Grand Joliette et la tenue du Gala Excelsiors; et

ATTENDU que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER la somme de 2 225 \$ à la Chambre de commerce du Grand Joliette en contrepartie de laquelle la Ville de Saint-Charles-Borromée sera partenaire « OR » lors de l'édition du Gala Excelsiors 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.4
2023-02-039

RENCONTRE DE CONCERTATION EXPLORATOIRE – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) – DEMANDE DE GRATUITÉ DE LOCATION SALLE CENTRE ANDRÉ-HÉNAULT

ATTENDU que le conseil est saisi d'une demande pour l'utilisation du Centre André-Hénault afin que le bureau de projet du MAMH tienne une rencontre de travail avec les municipalités limitrophes de la rivière L'Assomption et de la rivière Noire relativement aux enjeux d'inondations; et

ATTENDU que la Ville est partie prenante de cet enjeu pour lequel il a été proposé d'agir à titre d'hôte de cette rencontre et mettre à la disposition du MAMH le Centre André-Hénault gracieusement.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

QUE la Ville de Saint-Charles-Borromée agisse à titre d'hôte pour la tenue d'une rencontre organisée par le bureau de projet du MAMH et les municipalités limitrophes de la rivière L'Assomption et de la rivière Noire afin de discuter des enjeux d'inondations et que cette rencontre se tienne au Centre André-Hénault sans frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.5
2023-02-040

COMITÉ RÉGIONAL POUR LA VALORISATION DE L'ÉDUCATION (CRÉVALE) – DEMANDE DE SOUTIEN PARTICIPATIF – OCTROI

ATTENDU que les membres du conseil municipal reconnaissent l'importance de la valorisation et de la priorisation de l'éducation dans la région de Lanaudière et désirent de ce fait contribuer à encourager les objectifs poursuivis par le CRÉVALE en participant aux activités promotionnelles organisées dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

PARTICIPER à l'activité intitulée « Le Défi du jeudi PerséVERT », qui aura lieu le 16 février 2023;

DISTRIBUER les outils promotionnels afférents aux Journées de la persévérance scolaire à la bibliothèque municipale de la Ville; et

ENJOINDRE le Service des communications de diffuser la chronique intitulée « JPS 2023 » sur le(s) média(s) social(aux) de la Ville qu'il jugera approprié(s) en les circonstances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.6
2023-02-041

**CULTURE LANAUDIÈRE – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2023-2024 –
AUTORISATION**

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent que l'adhésion de la Ville auprès de Culture Lanaudière soit renouvelée pour l'année 2023-2024; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

RENOUELER l'adhésion de la Ville auprès de Culture Lanaudière pour l'année 2023-2024, et à cet effet, verser la somme de 316,18 \$, taxes incluses, à cet organisme, afin d'acquitter les coûts d'adhésion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.7
2023-02-042

**ÉMISSION DE NOUVELLES CARTES DE CRÉDIT – AJOUT DE NOUVEAUX
DÉTENTEURS**

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajouter le nom de certains membres du personnel administratif de la Ville au compte de carte commerciale Desjardins afin qu'ils puissent se voir émettre une carte de crédit corporative; et

ATTENDU les demandes dûment complétées à cet égard.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER l'ajout de Louis-André Garceau, Pascale Aubin, Emmanuel Dion et Véronique Houle au compte affaire Visa Desjardins afin que soient émises des cartes commerciales pour une limite de 3 000 \$ et autoriser monsieur Claude Crépeau, directeur général, à signer tous les documents requis lequel agit à titre d'administrateur du compte affaire Visa Desjardins de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.8
2023-02-043

**RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU GRAND JOLIETTE – BUDGET 2023
RÉVISÉ – AUTORISATION DE PAIEMENT DE QUOTE-PART**

ATTENDU que par sa résolution 2022-12-382, le conseil municipal a approuvé le budget 2023 de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette; et

ATTENDU que la Régie a révisé son budget suite à des vérifications récentes.

Sur la proposition de Chantal Riopel

Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

PRENDRE ACTE de l'adoption du budget de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette pour l'année 2023 au montant de 2 252 020 \$, incluant une contribution des municipalités membres d'un montant de 1 854 575 \$;

AUTORISER monsieur Yannick Roy, trésorier et directeur du Service des finances et de la trésorerie, à effectuer le paiement d'une somme de 396 888 \$ à la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette, représentant la quote-part de la Ville de Saint-Charles-Borromée pour l'année 2023 à même le budget de fonctionnement 2023; et

ABROGER la résolution 2022-12-382.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.9
2023-02-044

DOTATION – SERVICE DU LOISIR, DES PARCS ET DE LA COMMUNAUTÉ

ATTENDU que le conseil municipal a procédé à la nomination de madame Alexandrine L'Écuyer, le 31 octobre 2023, au poste de conseillère en loisir – communauté, tel qu'en fait foi la résolution 2022-10-315;

ATTENDU que monsieur Gabriel Poirier a été assigné (affichage interne) au poste d'agent - soutien logistique et communauté durant la période d'essai de madame L'Écuyer; et

ATTENDU les rapports d'évaluation complétés par leur supérieur immédiat, lesquels sont joints au sommaire décisionnel SL-23-01.

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Janie Tremblay

IL EST RÉSOLU DE :

CONFIRMER madame Alexandrine L'Écuyer au poste de conseillère en loisir – communauté en date du 13 février 2023, cette dernière ayant réussi sa période d'essai conformément à la *Convention collective* en vigueur; et

PROCÉDER à l'embauche de monsieur Gabriel Poirier au poste d'agent – soutien logistique et communauté, cette nomination étant assortie d'une période de probation de 6 mois à compter du 13 février 2023, conformément à la *Convention collective* en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.10
2023-02-045

POSTE DE SURVEILLANT À TEMPS PARTIEL – DIVISION LOISIR ET COMMUNAUTÉ DU SERVICE DU LOISIR, DES PARCS ET DE LA COMMUNAUTÉ – FIN D'EMPLOI

ATTENDU le sommaire décisionnel DGA-23-10 préparé par Me David Cousineau, directeur général adjoint, concernant le déroulement de la période de probation de l'employé no 1666 et la recommandation faite pour la suite des choses.

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

METTRE fin à l'emploi de l'employé no 1666 au poste de surveillant à temps partiel, pour les motifs exprimés au sommaire décisionnel DGA-23-10, cette décision ayant un effet immédiat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.11
2023-02-046

POSTE DE SURVEILLANT À TEMPS PARTIEL – DIVISION LOISIR ET COMMUNAUTÉ DU SERVICE DU LOISIR, DES PARCS ET DE LA COMMUNAUTÉ – EMBAUCHE

ATTENDU le sommaire décisionnel DGA-23-11 préparé par Me David Cousineau, directeur général adjoint, concernant l'embauche d'un surveillant à temps partiel à la division loisir et communauté du Service du loisir, des parcs et de la communauté;

ATTENDU les recommandations formulées au sommaire décisionnel à l'effet de retenir la candidature de monsieur François Vincent afin de combler ce poste; et

ATTENDU que des crédits sont disponibles au budget.

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

EMBAUCHER monsieur François Vincent, en date du 13 février 2023, afin de pourvoir un poste de surveillant à temps partiel à la division loisir et communauté du Service du loisir, parcs et communauté, et ce, aux conditions de travail prévues à la *Convention collective* en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.12
2023-02-047

PROJET ACTE DE CESSION ENTRE LA VILLE ET LE CISSSL – APPROBATION

ATTENDU que le conseil a approuvé une entente à intervenir entre elle et le Centre intégré de santé et services sociaux de Lanaudière concernant la réalisation du projet de la Maison des aînés ainsi que la cession de terrains découlant d'une opération cadastrale antérieure tel qu'en fait foi la résolution 2022-11-332;

ATTENDU qu'un projet de contrat notarié (acte de cession) a été préparé par Me Alexandra Bérard, notaire; et

ATTENDU que ce projet est conforme à l'entente liant les parties.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER le projet d'acte de cession à intervenir entre la Ville et le Centre intégré de santé et services sociaux de Lanaudière lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

AUTORISER monsieur le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville ce projet d'acte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2

PRÉVENTION DES INCENDIES

7.2.1

2023-02-048

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS QUANT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE L'ÉMISSION DE CONSTATS D'INFRACTIONS

ATTENDU que le directeur du Service de la prévention des incendies est chargé de l'application du *Règlement 2188-2021 concernant la prévention des incendies* de la Ville de Saint-Charles-Borromée et qu'à cette fin, il est autorisé à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition de ce règlement et à délivrer les constats d'infractions utiles à cet effet; et

ATTENDU qu'en vertu du *Règlement 2188-2021*, il est toutefois possible de désigner des représentants au directeur du Service de la prévention des incendies en matière d'intervention ou de prévention afin de faire appliquer et respecter les dispositions de ce règlement, notamment par l'émission de constats d'infractions.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

DÉSIGNER messieurs **Sébastien Toustou**, directeur, **Éric Fortin**, chef à la division opérations, **Serge Dufresne**, chef à la division prévention, **David Marcil**, technicien en prévention incendie à la division prévention, **Jean-Christophe Arbour**, capitaine à la division opérations et **Jean-Marc Arpin**, capitaine à la division prévention, en vue de l'application et de l'émission des constats d'infractions y afférents relativement au *Règlement 2188-2021 et ses amendements* de la Ville de Saint-Charles-Borromée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2.2

2023-02-049

TRAVAUX D'AFFAIBLISSEMENT DES GLACES – RIVIÈRE L'ASSOMPTION

ATTENDU que chaque année, la Ville met en place une série de mesures afin d'atténuer les dommages qui pourraient être causés par la crue des eaux; et

ATTENDU le sommaire décisionnel préparé par monsieur Sébastien Toustou, directeur du Service de la prévention des incendies, à l'effet de confier un mandat à Hydro Météo en conséquence.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

RETENIR les services de la firme Hydro Météo pour l'exécution des travaux d'affaiblissement du couvert de glace d'une partie de la rivière L'Assomption pour un montant total de 63 811,12 \$ (taxes incluses) selon une proposition d'affaires datée de janvier 2023 laquelle comprend des frais pour la réservation des équipements pour la réalisation des travaux de 1 724,63 \$ (taxes incluses) lesquels frais seront déduits de la facture finale des travaux si ceux-ci sont réalisés, sinon ce montant est non remboursable; et

PAYER en totalité la facture et ensuite facturer les Villes de Notre-Dame-des-Prairies et Joliette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2.3
2023-02-050

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – POSTES DE LIEUTENANT – NOMINATIONS

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SI-23-03, préparé par le directeur du Service de la prévention des incendies, faisant état de postes de lieutenant à combler au sein du service, afin d'assurer une supervision du personnel lors d'interventions et en caserne;

ATTENDU le processus d'embauche mené à cette fin conformément à la *Politique de dotation du personnel* afin de combler ces postes de lieutenant;

CONSIDÉRANT la recommandation positive contenue au sommaire décisionnel numéro SI-23-03 à l'effet de retenir les candidatures de messieurs Jonathan Martel et Mathieu Massé afin de combler ces postes; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

NOMMER messieurs Jonathan Martel et Mathieu Massé à titre de lieutenant à compter de l'adoption des présentes, que ses conditions de travail soient celles établies à la *Convention collective des pompiers*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2.4
2023-02-051

AFFECTATION BUDGET – RÉSERVE AFFECTÉE AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

ATTENDU le sommaire décisionnel SI-23-04 préparé par monsieur Sébastien Toustou, directeur du Service de la prévention des incendies, concernant la mise à niveau des véhicules 201, 207, 401, 801 et autres travaux mineurs à effectuer sur certains véhicules de la flotte; et

ATTENDU que des crédits sont disponibles dans le surplus accumulé non affecté réservé au Service de la prévention des incendies.

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER le transfert de la somme de 50 000 \$ du surplus accumulé non affecté réservé au budget d'opérations du Service de la prévention des incendies pour procéder à l'exécution des travaux de mise à niveau sur ces véhicules.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3

TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

7.3.1

2023-02-052

BILAN DE LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2021 – DÉPÔT

ATTENDU que la Ville a l'obligation de déposer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation un rapport annuel (bilan) sur la consommation d'eau potable en vertu de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable; et

ATTENDU le rapport préparé pour l'année 2021.

Sur la proposition de Chantal Riopel

Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

PRENDRE acte du dépôt du bilan sur la consommation d'eau potable en vertu de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2021 lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

MANDATER monsieur Jonathan Marion, ingénieur et directeur du Service des travaux publics et génie, afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.2

2023-02-053

PROGRAMME TECQ 2019-2023 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX VERSION N° 5 – APPROBATION

ATTENDU que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023; et

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sur la proposition de Chantal Riopel

Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU QUE :

LA Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

LA Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

LA Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation révisée des travaux n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

LA Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

LA Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution; et

LA Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

7.3.3
2023-02-054

INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que suite à l'adoption de la nouvelle réglementation pour les compteurs d'eau (2216-2022) et l'achat des nouveaux compteurs permettant la lecture à distance des consommations, la Ville doit mandater un plombier pour faire le remplacement des vieux compteurs par des compteurs neufs, l'enlèvement des compteurs existants aux endroits où ils ne seront plus requis et à l'installation de nouveaux compteurs; et

ATTENDU le sommaire décisionnel SGTP-23-14 préparé par Jonathan Marion, ingénieur et directeur du Service des travaux publics et génie.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER le contrat pour le remplacement, l'installation et l'enlèvement des compteurs d'eau à Plomberie SPEC360 pour un montant maximum de 88 572,99 \$, taxes en sus, cette entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme aux exigences contractuelles de la Ville; et

FINANCER cette dépense à même les crédits de la réserve financière – service de l'eau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

7.3.4
2023-02-055

TRAVAUX ÉLECTRIQUES GÉNÉRAUX POUR LA VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE – OCTROI DU MANDAT

ATTENDU que plusieurs projets et travaux d'entretien et de réparation dans l'ensemble de la ville requièrent les services d'un maître électricien; et

ATTENDU le sommaire décisionnel SGTP-23-03 préparé par Emmanuel Dion, ingénieur et directeur adjoint au Service des travaux publics et génie, concernant l'octroi d'un mandat à un maître électricien.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER un contrat pour les services d'un maître électricien à l'entreprise Les Installations électriques Roger Lachapelle inc. pour un montant maximal de 85 000 \$, taxes en sus (incluant la main-d'œuvre à taux horaire et les matériaux et

autres équipements nécessaires avec la méthode « prix coutant + ») aux conditions énumérées au sommaire décisionnel SGTP-23-03, cette entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme aux exigences contractuelles de la Ville; et

FINANCER cette dépense à même le budget de fonctionnement 2023 ou par une autre source de financement selon la nature des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.5
2023-02-056

MODIFICATION AU CONTRAT D'ACHAT – CAMION BENNE 1,5 TONNE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU que le conseil municipal a accordé un contrat à Venne Ford pour l'acquisition d'un camion benne 1,5 tonne neuf tel qu'en fait foi la résolution 2022-05-126 suivant certaines modalités; et

ATTENDU le sommaire décisionnel STGP-23-05 préparé par Jonathan Marion, ingénieur et directeur du Service des travaux publics et génie.

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

ANNULER l'échange du véhicule benne (04-00) prévu lors de cette acquisition;

AUTORISER l'ajout de crédits au montant de 2 400 \$ pour permettre de finaliser la transaction;

FINANCER un montant de 10 400 \$ par le fonds de roulement, lequel sera remboursé par des versements annuels et égaux à compter du 1^{er} janvier 2024; et

MODIFIER la présente résolution par la résolution 2022-05-126 en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.6
2023-02-057

SERVICES D'ABATTAGE, D'ÉMONDAGE ET D'ESSOUCHEMENT D'ARBRES POUR L'ANNÉE 2023 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-23-07, préparé par monsieur Emmanuel Dion, directeur adjoint du Service des travaux publics et génie, en date du 6 février 2023, relativement à la fourniture de services d'abattage, d'émondage et d'essouchement d'arbres sur le territoire de la Ville pour l'année 2023;

ATTENDU les demandes effectuées auprès de divers entrepreneurs à cet effet;

ATTENDU la recommandation contenue au sommaire décisionnel numéro ST-23-07 à l'effet d'octroyer de gré à gré un contrat de fourniture de services en conséquence; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER de gré à gré le contrat de fourniture de services en matière d'abattage, d'émondage et d'essouchement d'arbres pour l'année 2023 sur le territoire de la Ville à l'entreprise « Élagage D. Zab » aux taux horaires de 150 \$/h pour l'abattage et l'émondage et 110 \$/h pour des essouchements, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme de 37 500 \$, taxes incluses, cette entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme aux exigences de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.7
2023-02-058

SERVICES DE DÉCHIQUETAGE ET RAMASSAGE DES BRANCHES POUR L'ANNÉE 2023 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-23-08, préparé par monsieur Emmanuel Dion, directeur adjoint du Service des travaux publics et génie, en date du 6 février 2023, relativement à la fourniture de services de déchiquetage et de ramassage de branches sur le territoire de la Ville pour l'année 2023;

ATTENDU les demandes effectuées auprès de divers entrepreneurs à cet effet;

ATTENDU la recommandation contenue au sommaire décisionnel numéro ST-23-08 à l'effet d'octroyer de gré à gré un contrat de fourniture de services en conséquence; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER de gré à gré le contrat de fourniture de services en matière de déchiquetage et de ramassage de branches, pour l'année 2023 sur le territoire de la Ville, à l'entreprise « Élagage D. Zab » au taux horaire de 135 \$/h, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme totale de 62 500 \$, taxes incluses, cette entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme aux exigences de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.8
2023-02-059

POSE DE PIÈCES DE PAVAGE SUR PIERRE POUR L'ANNÉE 2023 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-23-11, préparé par monsieur Emmanuel Dion, directeur adjoint du Service des travaux publics et génie, en date du 7 février 2023, relativement à l'exécution de travaux de pose de pièces de pavage sur pierre pour l'année 2023;

ATTENDU les demandes effectuées auprès de divers entrepreneurs à cet effet;

ATTENDU la recommandation contenue au sommaire décisionnel numéro ST-23-11; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER de gré à gré le contrat pour l'exécution de travaux de pose de pièces de pavage sur pierre pour l'année 2023 à l'entreprise Marion Asphalte inc. au taux de 30 \$/m², et ce, jusqu'à concurrence d'une somme totale de 40 000 \$, taxes incluses, cette entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme aux exigences de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.9
2023-02-060

POSE DE PIÈCES DE PAVAGE SUR PAVAGE POUR L'ANNÉE 2023 – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-23-10, préparé par monsieur Emmanuel Dion, directeur adjoint du Service des travaux publics et génie, en date du 7 février 2023, relativement à l'exécution de travaux de pose de pièces de pavage sur pavage pour l'année 2023;

ATTENDU les demandes effectuées auprès de divers entrepreneurs à cet effet;

ATTENDU la recommandation contenue au sommaire décisionnel numéro ST-23-10; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER de gré à gré le contrat pour l'exécution de travaux de pose de pièces de pavage sur pavage pour l'année 2023 à l'entreprise Bellerose Asphalte inc. au taux de 15 \$/m², et ce, jusqu'à concurrence d'une somme totale de 50 000 \$, taxes incluses, cette entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme aux exigences de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.10
2023-02-061

CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION (CARA) – RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2023 – AUTORISATION

ATTENDU la demande de renouvellement d'adhésion en tant que membre de la CARA pour l'année 2023; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

RENOUVELLER l'adhésion de la Ville de Saint-Charles-Borromée à la CARA pour l'année 2023; et

VERSER la somme de 229,95 \$ à la CARA à titre de cotisation annuelle pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4 LOISIR, PARCS ET COMMUNAUTÉ

7.4.1
2023-02-062

MANDAT ARCHITECTURE POUR ÉTUDE PRÉLIMINAIRE CENTRE ALAIN-PAGÉ – MODIFICATION

ATTENDU que le conseil municipal a mandaté la firme Massicotte Maloney, architectes, dans le cadre du projet de réfection du Centre Alain-Pagé tel qu'en fait foi la résolution 2021-07-163;

ATTENDU que le projet initial a été modifié, suite à des discussions et commentaires émis en regard notamment des problématiques reliées à l'accessibilité des locaux pour les organismes; et

ATTENDU que cette firme d'architectes a procédé aux modifications des plans préliminaires en conséquence, ces modifications impliquant un avenant au mandat initial.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER un avenant daté du 9 août 2022 modifiant le mandat initial confié à la firme Massicotte Maloney, architectes, au montant de 9 100 \$ (taxes en sus); et

FINANCER cette dépense à même les crédits disponibles à cet effet à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5 REQUÊTES

7.5.1
2023-02-063

PROJET LANAUDIÈRE, ART ACTUEL – CULTURE LANAUDIÈRE – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT que la politique d'intégration des arts à l'architecture (1 %) est peu appliquée dans Lanaudière;

CONSIDÉRANT que les artistes lanaudois en arts visuels et métiers d'art sont sous-représentés dans le fichier des artistes reconnus par le ministère de la Culture lors de l'application de cette politique;

CONSIDÉRANT qu'il y a un seul lieu accrédité par le ministère de la Culture en art visuel dans Lanaudière, soit le Musée d'art de Joliette et que celui-ci appuie le projet Lanaudière, art actuel;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir la professionnalisation du milieu artistique et culturel, de viser la complémentarité du milieu de la diffusion, ainsi que la prise en compte des besoins exprimés par les artistes lors de la tournée des MRC en 2020;

CONSIDÉRANT qu'une série de consultations publiques a été menée où se sont réunis 40 artistes lanaudois en arts visuels et métiers d'art;

CONSIDÉRANT que Culture Lanaudière prend en considération la mise en œuvre d'expositions sur l'ensemble du territoire Lanaudois même si le lieu physique du projet serait à Joliette;

CONSIDÉRANT le rôle structurant de Culture Lanaudière et l'impact du projet sur les artistes lanaudois, la diffusion culturelle et la présence d'art public pour les citoyens; et

CONSIDÉRANT que Culture Lanaudière amorce les démarches afin de consolider le financement du projet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

IL EST RÉSOLU DE :

SOUTENIR le projet Lanaudière, art actuel proposé par Culture Lanaudière afin de promouvoir, d'appliquer et faire rayonner les œuvres artistiques lanaudoises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5.2
2023-02-064

LES MAISONS D'À CÔTÉ LANAUDIÈRE – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – OCTROI

ATTENDU la correspondance en date du 28 novembre 2022 de la part de madame Gaétane Lefebvre, directrice de l'organisme Les Maisons d'à côté Lanaudière, requérant un soutien financier de la part de la Ville dans le cadre de leur collecte de fonds annuelle;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les objectifs poursuivis par cet organisme; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER la somme de 150 \$ à l'organisme Les Maisons d'à côté Lanaudière à titre de soutien financier dans le cadre de leur collecte de fonds annuelle; et

FINANCER cette dépense à l'aide des crédits disponibles au budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5.3
2023-02-065

FONDATION CLAUDE-ÉDOUARD HÉTU – COLLECTE DE FONDS – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AUTORISATION

ATTENDU la correspondance de la part de monsieur Julien Malo, président de la Fondation Claude-Édouard Héту (ci-après nommée : la « Fondation »), requérant un don de la part de la Ville dans le cadre du grand tirage qui a eu lieu le 2 février 2023;

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent encourager les objectifs poursuivis par la Fondation; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER la somme de 125 \$ à la Fondation à titre de don dans le cadre du grand tirage qui a eu lieu le 2 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5.4
2023-02-066

CLUB FADOQ – DEMANDE DE SUBVENTION DÎNER DE NOËL – OCTROI

ATTENDU que le Club FADOQ de Saint-Charles-Borromée a organisé un dîner de Noël qui s'est déroulé le 8 décembre 2022 au Centre André-Hénault; et

ATTENDU que le conseil désire répondre favorablement à la demande de subvention formulée par madame Denise G.-Harvey, présidente du Club FADOQ.

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER une aide financière au Club FADOQ de Saint-Charles-Borromée au montant de 300 \$ afin de soutenir leur dîner de Noël qui s'est déroulé le 8 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0

RÉGLEMENTATION

8.1

PREMIER PROJET – ADOPTION

8.1.1
2023-02-067

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2207-1-2023 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2207-2022 AFIN DE REVOIR LA LIMITE DES ZONES C-16 ET H-30 ET DE PRÉCISER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE H-30 – ADOPTION

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal du règlement de zonage 2207-2022;

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 15 décembre 2022 du plan d'aménagement d'ensemble déposé par le Groupe Évoludev, daté du 12 décembre 2022; et

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications règlementaires afin que le règlement de zonage concorde avec le plan d'aménagement d'ensemble adopté par la résolution 2022-12-408.

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le premier projet de règlement 2207-1-2023 modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de revoir la limite des zones C-16 et H-30 et de préciser les usages permis dans la zone H-30; et

TENIR une consultation publique quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement, conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

8.2.1 DÉPÔT

RÈGLEMENT 2223-1-2023 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2223-2022 LEQUEL DÉCRÈTE LES TAUX DE TAXES, DE COMPENSATION ET D'INTÉRÊTS AINSI QUE LES MODALITÉS DE PAIEMENTS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Chantal Riopel, conseillère municipale, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 2223-1-2023 modifiant le règlement 2223-2022 lequel décrète les taux de taxes, de compensation et d'intérêts ainsi que les modalités de paiements pour l'exercice financier 2023.

Ce projet de règlement a pour objet d'introduire des dispositions visant à faciliter l'application des nouvelles modalités relatives au mode de tarification pour le service d'aqueduc et le service d'égout.

Soyez avisés que le projet de règlement 2223-1-2023 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation.

8.2.2 DÉPÔT

RÈGLEMENT 2225-2023 – VISANT À FACILITER L'APPLICATION DE DISPOSITIONS CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Robert Groulx, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 2225-2023 visant à faciliter l'application de dispositions concernant la paix, l'ordre et le stationnement sur le territoire de la Ville par la Sûreté du Québec.

Ce projet de règlement fait suite à la volonté du conseil des maires de la MRC de Joliette de simplifier et d'uniformiser la réglementation applicable par la Sûreté du Québec.

Soyez avisés que le projet de règlement 2225-2023 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation.

8.2.3 DÉPÔT

RÈGLEMENT 2207-1-2023 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2207-2022 AFIN DE REVOIR LA LIMITE DES ZONES C-16 ET H-30 ET DE PRÉCISER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE H-30 – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Louise Savignac, conseillère municipale donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le *Règlement de zonage 2207-2022*, afin de revoir la limite des zones C-16 et H30 et de préciser les usages permis dans la zone H-30.

L'objectif de ce règlement est d'agrandir la zone C-16 à même la zone H-30 et de permettre certains usages commerciaux ou de services au rez-de-chaussée seulement dans la zone H-30.

8.2.4 DÉPÔT

RÈGLEMENT 2222-2022 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2158-2019 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Robert Groulx, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement 2222-2022 modifiant le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée.

Ce projet de règlement pour objet de mettre à jour ledit règlement à compter du 1^{er} janvier 2023.

Soyez avisés que le projet de règlement 2222-2022 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation.

8.3 SECOND PROJET – ADOPTION

8.4 RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION

8.4.1 2023-02-068

RÈGLEMENT 2218-2023 – DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE LA CENTRALE D'EAU POTABLE ROBERT-BOUCHER ET DE RÉNOVATION DE SON SYSTÈME DE VENTILATION AINSI QU'UN EMPRUNT DE 3 273 300 \$ À CES FINS – ADOPTION

ATTENDU le dépôt du projet de règlement, sa présentation et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 16 janvier 2023;

ATTENDU que comme son titre l'indique, ce projet de règlement a pour objet de décréter des travaux d'agrandissement et de rénovation du système de ventilation de la Centrale d'eau potable Robert-Boucher ainsi qu'un emprunt de 3 273 300 \$ à ces fins; et

ATTENDU que ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation.

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le règlement 2218-2023 décrétant des travaux d'agrandissement et de rénovation du système de ventilation de la Centrale d'eau potable Robert-Boucher ainsi qu'un emprunt de 3 273 300 \$ à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.4.2 2023-02-069

RÈGLEMENT 2224-2023 – DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE DEUX (2) CAMIONS DE TYPE AUTOPOMPE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 2 300 000 \$ À CES FINS – ADOPTION

ATTENDU le dépôt du projet de règlement, sa présentation et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 16 janvier 2023;

ATTENDU que comme son titre l'indique, ce projet de règlement a pour objet de décréter l'acquisition de deux (2) camions de type autopompe ainsi qu'un emprunt de 2 300 000 \$ à ces fins; et

ATTENDU que ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation.

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le règlement 2224-2023 décrétant l'acquisition de deux (2) camions de type autopompe ainsi qu'un emprunt de 2 300 000 \$ à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.4.3
2023-02-070

RÈGLEMENT 2226-2023 – DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RUE ENTRE LES BOULEVARDS L'ASSOMPTION OUEST ET DES MÉSANGES ET LE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC DANS CE SECTEUR AINSI QU'UN EMPRUNT DE 4 080 700 \$ À CES FINS – ADOPTION

ATTENDU le dépôt du projet de règlement, sa présentation et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 16 janvier 2023;

ATTENDU que comme son titre l'indique, ce projet de règlement a pour objet de décréter des travaux d'infrastructures pour la construction d'une rue entre les boulevards L'Assomption Ouest et des Mésanges et le bouclage du réseau d'aqueduc dans ce secteur ainsi qu'un emprunt de 4 080 700 \$ à ces fins; et

ATTENDU que ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation.

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le règlement 2226-2023 décrétant des travaux d'infrastructures pour la construction d'une rue entre les boulevards L'Assomption Ouest et des Mésanges et le bouclage du réseau d'aqueduc dans ce secteur ainsi qu'un emprunt de 4 080 700 \$ à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.4.4
2023-02-071

RÈGLEMENT 2227-2023 – DÉCRÉTANT DES TRAVAUX VISANT LA RÉHABILITATION D'UNE PARTIE DES INFRASTRUCTURES DU SECTEUR SAINTE-ADÈLE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 2 153 600 \$ À CES FINS – ADOPTION

ATTENDU le dépôt du projet de règlement, sa présentation et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 16 janvier 2023;

ATTENDU que comme son titre l'indique, ce projet de règlement a pour objet de décréter des travaux visant la réhabilitation d'une partie des infrastructures du secteur Sainte-Adèle ainsi qu'un emprunt de 2 153 600 \$ à ces fins; et

ATTENDU que ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation.

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le règlement 2227-2023 décrétant des travaux visant la réhabilitation d'une partie des infrastructures du secteur Sainte-Adèle ainsi qu'un emprunt de 2 153 600 \$ à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.4.5
2023-02-072

RÈGLEMENT 2228-2023 – DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET D'AMÉLIORATION DU GARAGE MUNICIPAL AINSI QU'UN EMPRUNT DE 5 028 000 \$ À CES FINS – ADOPTION

ATTENDU le dépôt du projet de règlement, sa présentation et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 16 janvier 2023;

ATTENDU que comme son titre l'indique, ce projet de règlement a pour objet de décréter des travaux d'agrandissement et d'amélioration du garage municipal ainsi qu'un emprunt de 5 028 000 \$ à ces fins; et

ATTENDU que ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation.

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le règlement 2228-2023 décrétant des travaux d'agrandissement et d'amélioration du garage municipal ainsi qu'un emprunt de 5 028 000 \$ à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 27 février 2023 à 20 h.

10.0

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 23.

(Signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

(Signé)

Me Louis-André GARCEAU, avocat
Greffier